

PROJET DE CONSTRUCTION DU LYCEE DE DEMAIN

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (45)



**Porté à connaissance
Déplacement du Peucedan des montagnes**

AUTEURS DE L'ÉTUDE

Institut d'Écologie Appliquée
16 rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Tél : 02 38 86 90 90 - Site internet : www.iea45.fr

Responsables du projet : M. CORMERY / N. HUGOT

Flore et habitats : P. LEGRAND / N. HUGOT / E. VALLEZ

SOMMAIRE

I -	MISSION : CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION	4
II -	RAPPEL DES HABITATS ACTUELS DE DEVELOPPEMENT DU PEUCEDAN DES MONTAGNES	6
III -	RAPPEL SUR LE PEUCEDAN DES MONTAGNES, LES IMPACTS DU PROJET ET LES MESURES ASSOCIEES	10
IV -	CONCLUSION	17

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Lande à genêt (in situ IEA)	6
Photo 2 : Pelouse au sein de la lande à genêt (in situ IEA)	7
Photo 3 : Prairie de fauche mésophile au long de la RD 952 (in situ IEA)	8
Photo 4 : Prairie sèche à Peucedan des montagnes (in situ IEA)	8
Photo 5 : Peucedan des montagnes (in situ IEA)	8
Photo 6 : Site d'accueil final (in situ IEA 2022)	14
Photo 7 : Site d'accueil final (in situ IEA 2024)	14
Tableau 1 : Analyse des impacts bruts du projet sur le Peucedan des montagnes	12
Carte 1 : Situation/localisation	5
Carte 2 : Statons de Peucedan des montagnes	9
Carte 3 : Mesures de réduction	15

I - MISSION : CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION

Dans le cadre du projet de construction de lycée sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire dans le département du Loiret ; la Région Centre Val-de-Loire a sollicité l'Institut d'Écologie Appliqué (IEA) afin de réaliser l'expertise écologique ainsi que le dossier de dérogation espèces protégées portant sur le Peucedan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*) plante protégée en région Centre-Val de Loire.

Suite à une modification du projet et la mise en place d'un talus végétalisé, le site d'accueil du déplacement des stations de Peucedan des montagnes est décalé de 300 mètres environ au Sud du site initial.

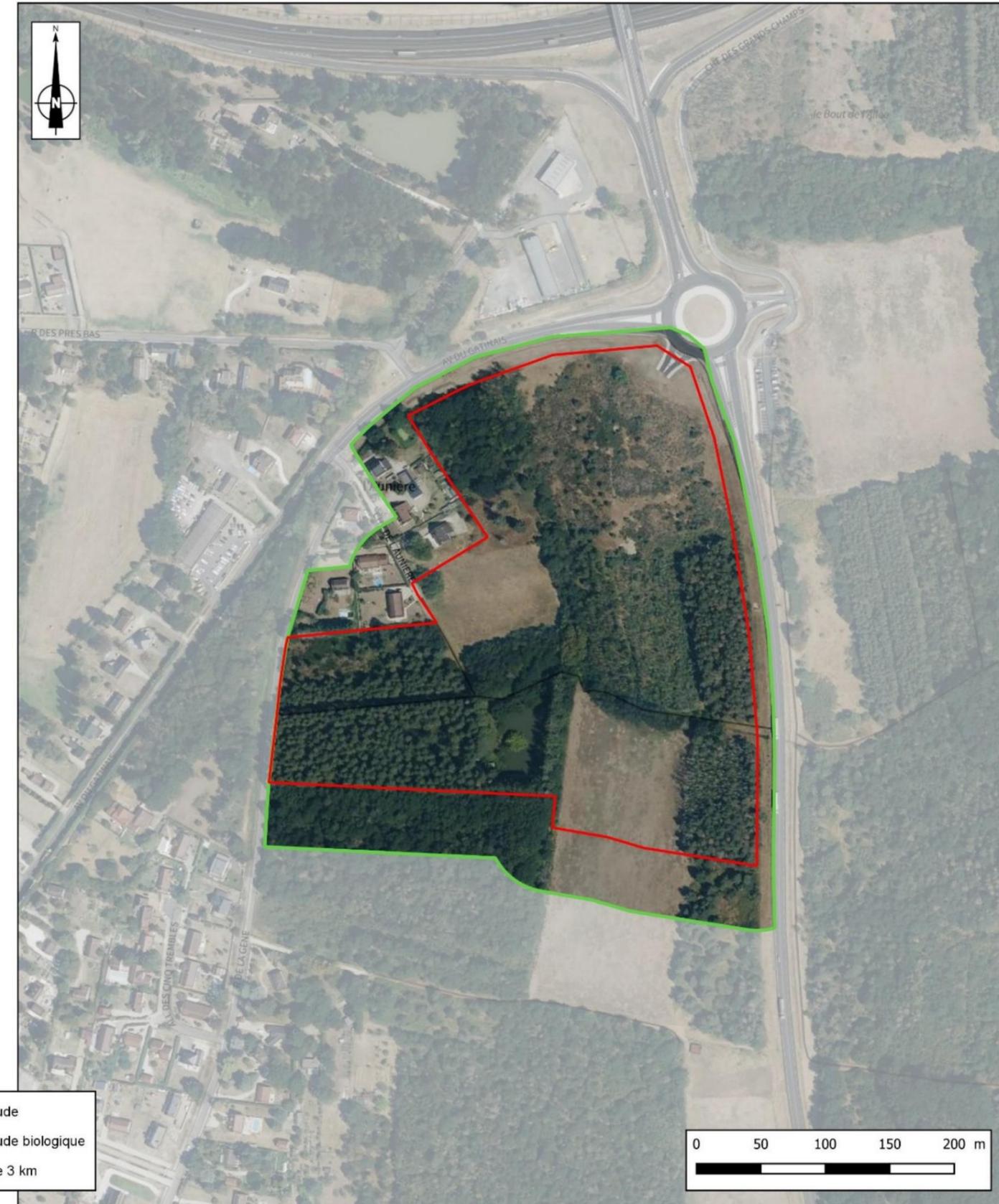
Ce nouveau site, favorable car d'un biotope similaire aux stations actuelles de la plante, est inclus dans le périmètre de maîtrise foncière de la région Centre-Val de Loire assurant une facilité de gestion sur le long terme.

Le présent dossier constitue un porté à connaissance de cette modification de site d'accueil des stations déplacées du Peucedan des Montagnes (*Oreoselinum nigrum*).

La carte suivante localise l'aire d'étude.

PROJET DE CONSTRUCTION DE LYCÉE À
CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (45)

SITUATION ET LOCALISATION



II - RAPPEL DES HABITATS ACTUELS DE DEVELOPPEMENT DU PEUCEDAN DES MONTAGNES

1) Lande à genêts (Code Corine Biotope : 31.84 ; code EUNIS : F3.14)

La lande à genêts occupe la partie Nord-Est de l'aire d'étude. Cette formation qui fait suite à l'abandon ancien d'une zone cultivée résulte d'une colonisation pionnière. La végétation herbacée post-culturale a fait place à une végétation herbacée plus naturelle caractéristique de terrains secs assez filtrants, qui est peu à peu supplantée par des fourrés de Genêts à balais et de pins. Depuis les premières investigations de 2018, le constat d'une densification assez notable de cet habitat peut être dressé.



Photo 1 : Lande à genêt (in situ IEA)

On y retrouve le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et la Ronce des bois (*Rubus fruticosus*) qui forment des fourrés localement impénétrables.

La végétation herbacée subsiste par plages plus ou moins importantes correspondant à des pelouses sèches et des ourlets forestiers thermophiles, formation décrite ci-après. Une population de Peucedan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*) a été observée dans les zones ouvertes de cet habitat. Cette population est menacée par la fermeture du milieu.

2) Pelouse sèche / Ourlet forestier thermophile (Code Corine Biotope : 35.2*34.4 ; code EUNIS : E1.9*E5.2)

Les plus larges plages herbacées au sein de la lande à genêt constituent une formation qui s'apparente à de la pelouse sèche sur sables.



Photo 2 : Pelouse au sein de la lande à genêt (in situ IEA)

Cette végétation herbacée assez basse comprend la Piloselle (*Hieracium pilosella*), la Petite oseille (*Rumex acetosella*) l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*) associées à la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) et le Polygala commun (*Polygala vulgaris*). Plusieurs espèces compagnes sont relevées dans ce milieu : Anthyllis vulnérable (*Anthyllis vulneraria*), Cotonnière allemande (*Filago vulgaris*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Hélianthème nummulaire (*Hélianthemum nummularium*), Jasione des montagnes (*Jasione montana*) Orchis bouffon (*Anacamptis morio*), Petit Rhinanthé (*Rhinantus minor*), Pied d'oiseau délicat (*Ornithopus perpusillus*), Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*), Téedalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*), Thym faux-pouliot (*Thymus pulegioides*).

Il s'agit d'une formation assez diversifiée qui associe des espèces thermophiles, d'affinités acidiphiles à neutro-calcicoles. Elle peut être rattachée aux pelouses sèches déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire et aux ourlets forestiers thermophiles. Cette formation de petite superficie, en voie de colonisation par le Genêt à balais, est menacée de disparition à moyen terme.

Le Peucédan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*), est présent dans la formation. La population identifiée est forte d'environ 250 pieds mais se trouve en conditions défavorables du fait de la progression du Genêt à balais. Une grande part de cette population est d'ores-et-déjà imbriquée dans les massifs de Genêts et pourrait donc régresser fortement à moyen terme.

3) Prairie mésophile en berme routière (Code Corine Biotope : 38.22 ; code EUNIS : E2.22)

La bordure Nord et Est du site, sont occupées par une prairie de fauche sur la berme routière.

Deux types de faciès sont relevés sur ces bordures.

Un faciès type de prairie de fauche mésophile dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) qui comprend les espèces compagnes suivantes : Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Grande Marguerite (*Leucanthemum ircutianum*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Peucédan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*), Renoncule acre (*Ranunculus acris*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*)...



Photo 3 : Prairie de fauche mésophile au long de la RD 952 (in situ IEA)

Le second faciès est plus sec dominé par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et le Peucédan des montagnes (*Oreoselinum nigrum*). Cette dernière espèce est très abondante. On retrouve également la Jasionne des montagnes (*Jasione montana*), la Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*), la Piloselle (*Pilosella officinarum*)...



Photo 4 : Prairie sèche à Peucédan des montagnes (in situ IEA)

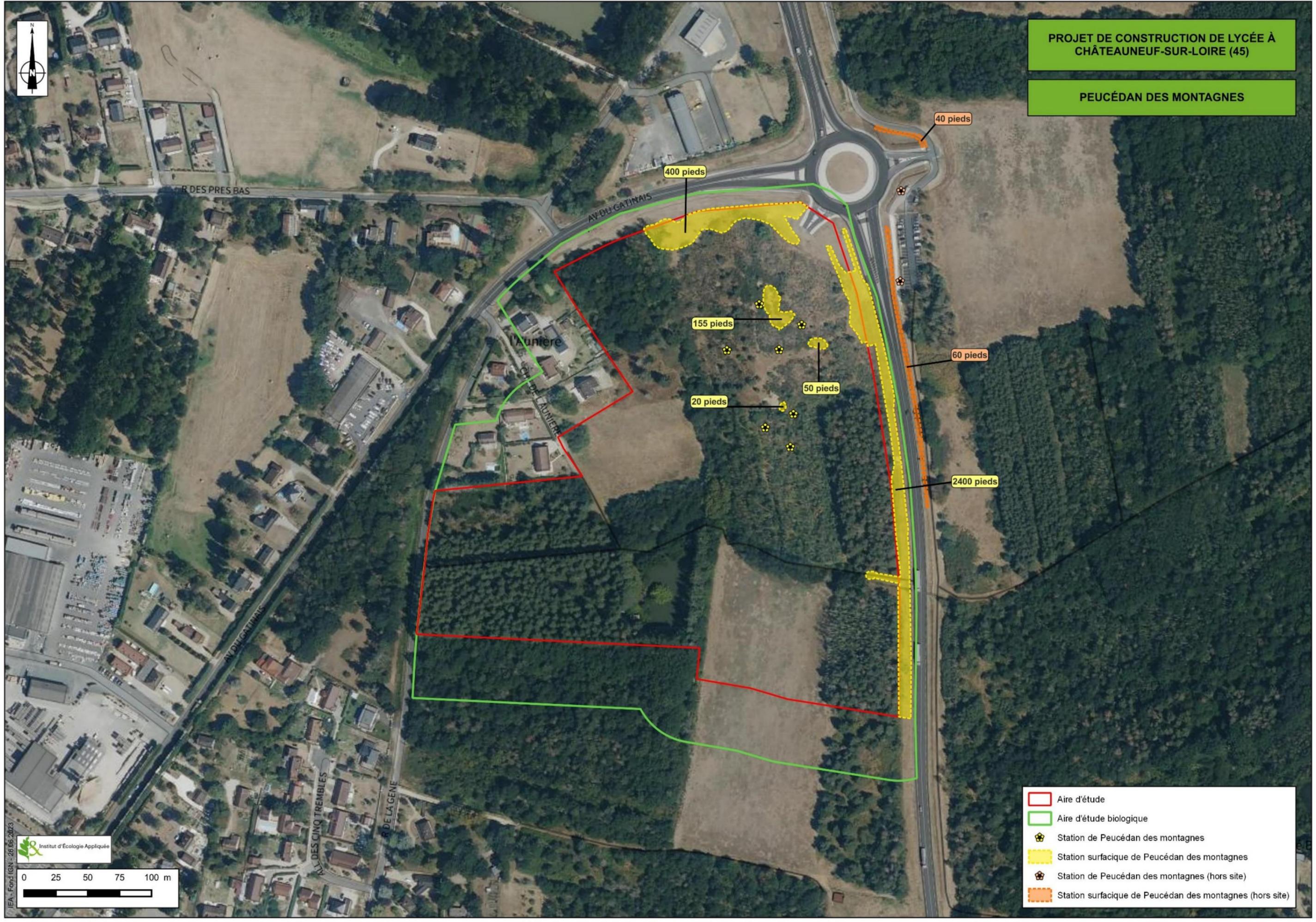


Photo 5 : Peucédan des montagnes (in situ IEA)

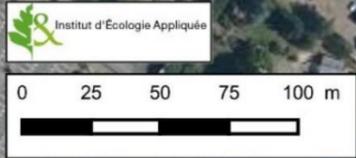
La carte suivante présente et localise la totalité des stations de peucédan de l'aire d'étude qui se développent sur les trois types de milieux identifiées ci-dessus.



PROJET DE CONSTRUCTION DE LYCÉE À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (45)
PEUCÉDAN DES MONTAGNES



- Aire d'étude
- Aire d'étude biologique
- Station de Peucedan des montagnes
- Station surfacique de Peucedan des montagnes
- Station surfacique de Peucedan des montagnes (hors site)



III - RAPPEL SUR LE PEUCÉDAN DES MONTAGNES, LES IMPACTS DU PROJET ET LES MESURES ASSOCIÉES

1) Présentation de l'espèce



Source : IEA

Oreoselinum nigrum Delarbre, 1800
Angiospermes
Apiacées

➤ Description

Le Peucedan des montagnes est une espèce herbacée vivace (40-100 cm) de la famille des Apiacées. La tige est pleine et les feuilles sont amples. L'axe principal des feuilles forme une ligne brisée permettant de la distinguer des autres ombellifères.

Les fleurs sont blanches ou rosées, disposées en ombelles de 10 à 30 rayons, présentant des bractées foliacées. Les sépales du calice sont ovales. Les fruits sont des méricarpes bruns présentant de courtes ailes. La floraison a lieu de juillet à septembre.

➤ Biologie/écologie

Le Peucedan des montagnes est une espèce thermophile et héliophile, observée jusqu'à 2000m d'altitudes. Elle se développe dans les pelouses, les talus herbeux et les lisières forestières ou encore les forêts acidiphiles. On la retrouve aussi dans les landes mésophiles. En région on la retrouve sur les levées de Loire, sur sol sableux plus ou moins acides, secs et assez pauvres en éléments nutritifs.

➤ Statut de protection

Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut régional				Répartition départementale	Enjeu
Nom français	Nom latin	DH	LRE	PN	LRN	PR	LRR	Rareté	DZ		
Peucedan des montagnes	<i>Oreoselinum nigrum</i>	Non	LC	Non	LC	Oui	NT	RRR	Oui	Principalement proche de la Loire	Modéré

PE : Protection Européenne directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats" ;

PN : Protection nationale ; PR : protection régionale

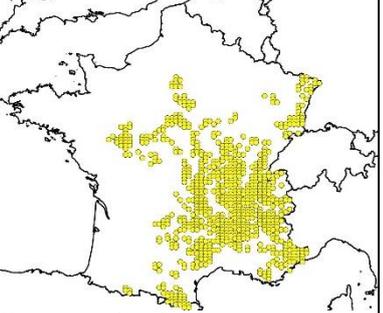
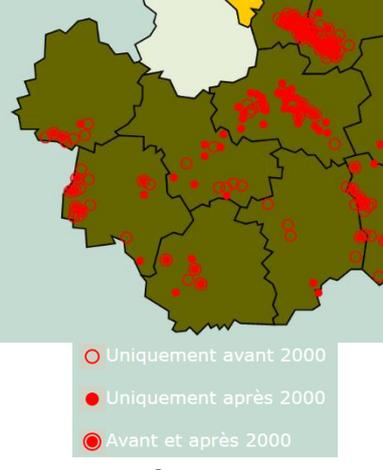
LRE : Liste Rouge Européenne ; LRN : Liste Rouge Nationale ; LRR : Liste Rouge Régionale ;

Catégorie listes rouges : LC - préoccupation mineure, NT - Quasi-menacée ;

DZ : Déterminant de ZNIEFF ; Répartition départementale selon l'atlas de la région Centre-Val de Loire

Le Peucedan des montagnes est une espèce protégée en région Centre-Val de Loire, quasi-menacée, extrêmement rare et déterminante de ZNIEFF au niveau régional. **Elle est ainsi d'enjeu modéré.**

➤ Répartition géographique et état des populations

Répartition Europe	Répartition française	Répartition régionale
<p>Cette espèce est présente dans toute l'Europe, excepté quelques pays nordiques et la péninsule hellénique.</p>	<p>Cette espèce est présente dans le Centre et l'Est de la France. Elle est absente du Midi, de tout l'Ouest, de la Corse, et très rare dans la partie orientale des Pyrénées.</p>	<p>En Centre Val de Loire, sa présence est majoritairement relevée dans le Loiret, autour de la vallée de la Loire et en forêt d'Orléans pour les massifs de Lorris et d'Ingrannes. Elle se raréfie vers l'Ouest avec quelques populations en Brenne et dans le bassin de Sévigné (Atlas CVL).</p>
<p><i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre</p>  <p>Source : http://luirig.altervista.org/flora</p>	 <p>Source : INPN- Répartition issue de la synthèse des données *</p>	 <p>○ Uniquement avant 2000 ● Uniquement après 2000 ◐ Avant et après 2000</p> <p>Source : https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/especeAction.do?action=comm&cdNom=111250</p>

➤ Menaces

La principale menace est liée à une dégradation de ses habitats par densification végétale.

2) Répartition dans la zone d'étude

Le Peucedan des montagnes, d'enjeu modéré et protégé, se développe en de nombreuses stations plus ou moins denses sur les marges et, plus ponctuellement au centre de l'aire d'étude. Une partie de ces stations est située sous les emprises des travaux.

Une population de 3200 pieds environ a été observée, avec une densité très importante sur les bermes routières de la RD 952 au Nord (400 pieds environ) et à l'Est du site étudié (2400 pieds environ).

Cette population est liée à celle située autour du nouveau rond-point et aux populations locales de la lisière de la forêt d'Orléans au Nord de la double voie RD 2020.

3) Analyse des impacts bruts

632 pieds environ sont situés dans les emprises de l'aménagement et sont donc détruits sur un total de 3200 pieds dans l'aire d'étude et ses abords soit 14,75 % de la population.

En termes de surface (hors stations ponctuelles et linéaires de fossés), ce sont 3080 m² détruits sur une surface totale de la population de 6715 m² soit 45 % de la surface.

Plus précisément, la station la plus importante de 2400 pieds environ sur plus de 3500 m² et située sur la berme routière de la RD 952 est évitée par l'aménagement.

La seconde station la plus importante de 400 pieds environ sur 2400 m² et située au Nord sera détruite, comme les stations de 155 à 20 pieds ainsi que les stations ponctuelles du centre de l'aire d'étude pour 680 m² environ.

Le projet induit donc un impact par destruction qualifié de modéré au regard de l'enjeu de cette espèce et du pourcentage réduit des pieds détruits.



Tableau 1 : Analyse des impacts bruts du projet sur le Peucedan des montagnes

Libellé	Durée	Nature	Niveau d'impact brut
Destruction d'individus pour 650 pieds soit 14,75% de la population locale	Permanent	Direct Irréversible	Modéré
Altération /destruction des habitats de l'espèce sur 45% de la surface.	Permanent	Direct Irréversible	

4) Mesures d'évitement et de réduction

Les mesures d'évitement et de réduction suivantes mises en place initialement sont conservées :

- La mesure d'évitement permet de conserver une surface significative d'habitat favorable et les stations les plus importantes de Peucedan des montagnes, assurant le maintien de plus de 85 % de la population et de 55 % de la surface d'habitats – ME1.
- La mesure de réduction de gestion de la pollution accidentelle et des eaux de chantier – MR1,
- La mise en défens des habitats favorables à l'espèce et des stations non impactées directement – MR2,
- Le traitement en phase travaux comme en phase exploitation des espèces exotiques envahissantes – MR5.

La dernière mesure de réduction MR3 à savoir le prélèvement de spécimens de Peucedan des montagnes (mottes) et leur déplacement va être adaptée du fait du changement du site d'accueil. Le détail de cette mesure est développé dans la fiche suivante.

5) Détail de la mesure MR 3 - Prélèvement de spécimens de Peucedan des montagnes (mottes) et déplacement

Groupe concerné : Flore (Peucedan des montagnes)

R2.1o – Prélèvement avant destruction de spécimens d'espèces				
E	R	C	A	R2.1 : Réduction technique en phase travaux
Thématique environnementale		Milieux naturels		Paysage
				Air / Bruit
Descriptif				
<p><u>Le Peucedan des montagnes est une grande ombellifère protégée en région Centre-Val de Loire et assez répandue sur les pelouses et ourlets sableux de la forêt d'Orléans et du grand val de Loire.</u></p> <p>L'espèce a été observée dans l'aire d'étude et à ses marges pour une population globale de 3200 pieds.</p> <p>Plus précisément, la station la plus importante, de 2400 pieds environ sur plus de 3500 m² située sur la berme routière de la RD 952 est évitée par l'aménagement.</p> <p>La seconde station la plus importante de 400 pieds environ sur 2400 m² située au Nord sera détruite, comme les stations de 155 à 20 pieds ainsi que les stations ponctuelles du centre de l'aire d'étude pour 680 m² environ.</p> <p>Au total ce sont 632 pieds détruits environ sur un total de 3200 pieds dans l'aire d'étude et ses abords soit 14,75 % de la population.</p> <p>En termes de surface (hors stations ponctuelles et linéaires de fossés), ce sont 3080 m² détruits sur une surface totale de la population de 6715 m² soit 45 % de la surface.</p> <p>La mesure de réduction consiste à effectuer des prélèvements de mottes de terres contenant les pieds de Peucedan des montagnes et la banque de graines sur les espaces détruits et les déplacer sur des zones d'accueil attenantes.</p>				

Conditions de mises en œuvre / limites / points de vigilance

Le protocole de prélèvement et de déplacement est le suivant. **Les parties en gras sont modifiées par rapport au dossier initial.**

- Prélèvements de mottes sur 2000 m² environ de la partie Nord et centrale, contenant la plupart des pieds de la station de Peucédan, effectués mécaniquement par une pelleteuse équipée d'un godet plat, sur une profondeur de sol d'une trentaine de centimètres.
- **Dépose des mottes sur des palettes puis sur une remorque plate**
- **Déplacement des mottes vers le site d'accueil d'une surface de 2000 m² environ (différent du site initial) situé quelques centaines de mètres au Sud.**
- **Le sol prélevé sera déposé dans les réservations prévues sur le site d'accueil. Le biotope de celui-ci est détaillé dans le paragraphe suivant.**
- L'opération sera renouvelée autant de fois que nécessaire jusqu'au transfert des surfaces visées.

Cette opération sera réalisée à l'automne et à l'hiver 2024 pour une reprise effective avant les travaux denses du printemps 2025.

Notons que les stations du centre du site peu accessibles, ne seront pas utilisées pour le déplacement.



Exemple de prélèvement et de déplacement

Modalités de suivi envisageables

Le suivi de la mesure sera réalisé par l'écologue du chantier en phase travaux et en phase exploitation (mesure de suivi MA3 et MA4).

Le suivi en phase exploitation sera réalisé 1, 2, 3, 5, 7, 10, 15 et 20 ans après le début de l'exploitation pour voir l'évolution du site, de son cortège floristique et l'efficacité de la reprise sur les déplacements. Des mesures correctives pourront être prises par le Maître d'ouvrage en cas de perte de population importante de la plante à l'échelle locale.

Le coût de la mesure est de 6000 € avec 4000 € pour les travaux proprement dits et 2000 € pour les contrôles de l'écologue. Les suivis post travaux sont détaillés dans la mesure relative au suivi en phase exploitation.

Cette mesure est cartographiée dans la carte suivante.

6) Détail du site d'accueil final

Le site d'accueil final est inscrit dans l'aire d'étude, il a donc été caractérisé botaniquement au cours des inventaires entre 2018 et 2022. Un passage supplémentaire sur le site a été effectué le 12 février 2024.

La parcelle correspond à une jachère d'abandon de culture (Code Corine Biotope : 87.1 ; code EUNIS : I1.52).

Il s'agit d'un espace en herbe résultant d'un abandon de la gestion agricole. La végétation qui succède aux cultures est en cours de stabilisation avec un couvert graminéen d'Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*), de Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Houlque molle (*Holcus mollis*), de Chiendent commun (*Elytrigia repens*) associée à la Petite oseille (*Rumex acetosella*), l'Andryale sinuée (*Andryala integrifolia*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), voir le Genet à balais (*Cytisus scoparius*).

Les horizons du sol sont stabilisés et apparait donc un cortège prairial de milieux sableux et acidiclins, assez similaire morphologiquement aux espaces centraux de l'aire d'étude sur lesquels se développent certaines stations de Peucedan des montagnes.



Photo 6 : Site d'accueil final (in situ IEA 2022)



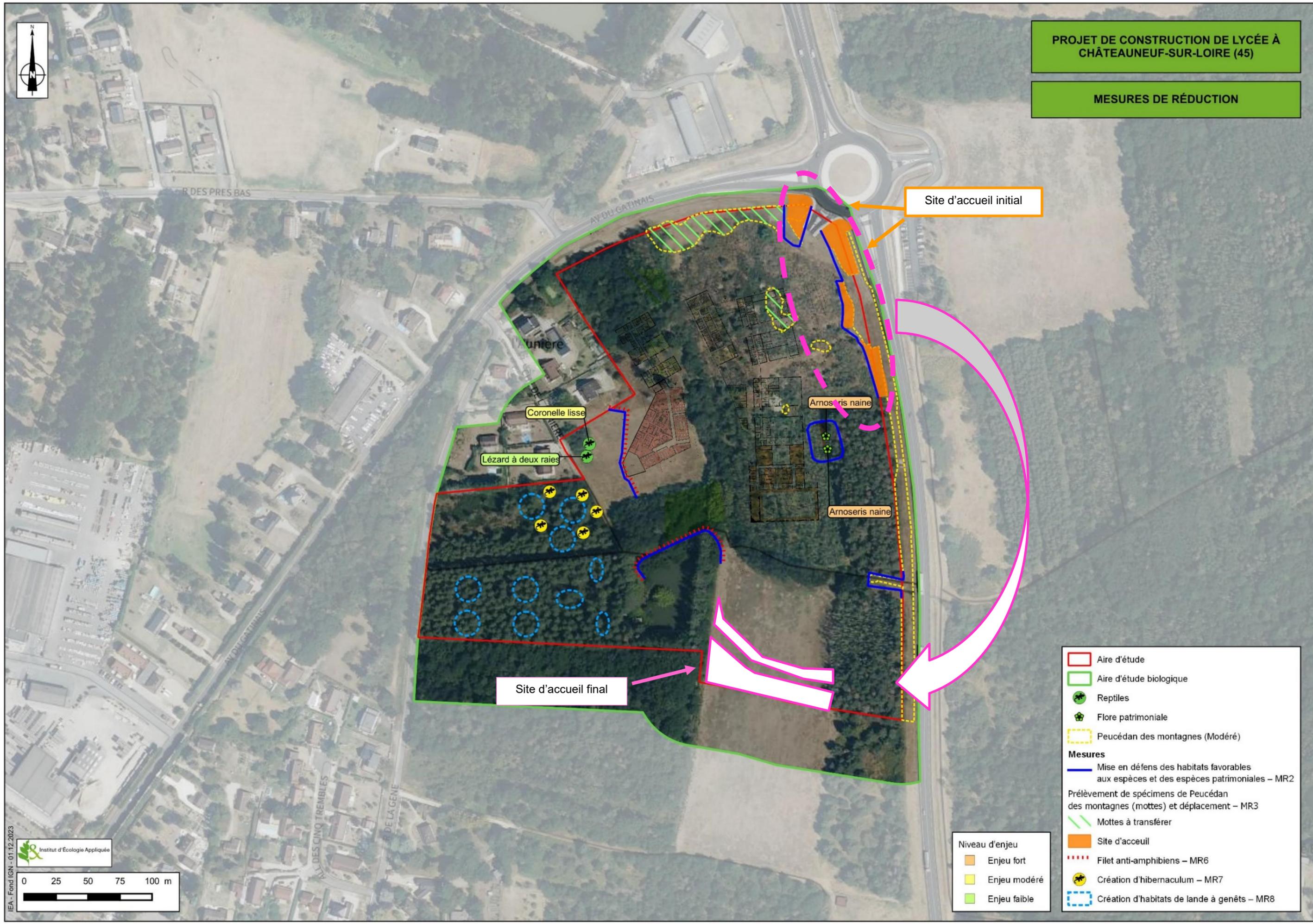
Photo 7 : Site d'accueil final (in situ IEA 2024)

Le site présente un biotope et un cortège végétal similaire aux espaces centraux de l'aire d'étude. Il est approprié à l'accueil des mottes de Peucedan des montagnes déplacées depuis la partie Nord et centrale de l'aire d'étude.



PROJET DE CONSTRUCTION DE LYCÉE À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (45)

MESURES DE RÉDUCTION



Coronelle lisse
Lézard à deux raies

Arnosris naine
Arnosris naine

Site d'accueil initial

Site d'accueil final

Legend

- Aire d'étude
- Aire d'étude biologique
- Reptiles
- Flore patrimoniale
- Peucedan des montagnes (Modéré)

Mesures

- Mise en défens des habitats favorables aux espèces et des espèces patrimoniales – MR2
- Prélèvement de spécimens de Peucedan des montagnes (mottes) et déplacement – MR3
- Mottes à transférer
- Site d'accueil
- Filet anti-amphibiens – MR6
- Création d'hibernaculum – MR7
- Création d'habitats de lande à genêts – MR8

Niveau d'enjeu

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible

IEA - Fond IGN - 01.12.2023

Institut d'Ecologie Appliquée

0 25 50 75 100 m

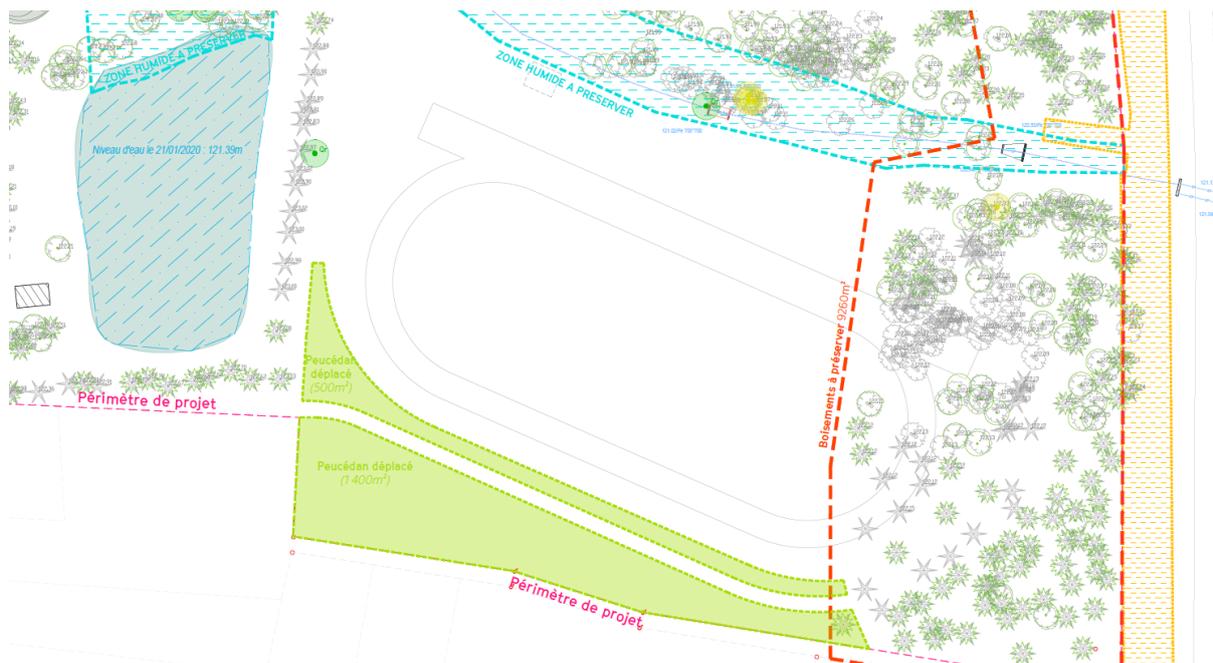


Figure 1 : Site d'accueil final (surface approximative)

7) Mesures de compensation MC1 - Gestion par fauche tardive des sites d'accueil du Peucedan des montagnes

Groupes concernés : Peucedan des montagnes

C3.2a. Modification des modalités de fauche				
E	R	C	A	C3.2 : Evolution des pratiques de gestion
Thématique environnementale		Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit
Descriptif				
La fauche tardive des stations évitées en limite de propriété et des sites de déplacement du Peucedan des montagnes sera engagée.				
La modification du site d'accueil induit de fait un déplacement associé du site géré.				
Ce site est dorénavant dans le périmètre foncier du lycée, la maîtrise foncière et la gestion sera d'autant plus facilitée.				
Conditions de mises en œuvre / limites / points de vigilance				
La végétation prairiale du site d'accueil final décrit ci-dessus sera gérée par une fauche tardive annuelle.				
Cette gestion extensive permettra d'assurer le maintien du milieu et donc de la population de Peucedan des montagnes.				
Cette opération consistera à faucher une fois par an à l'automne, soit après le 15 septembre, et à exporter toute la matière organique afin d'offrir les conditions favorables au maintien des espèces des prairies qui auront terminées leur cycle de vie annuel.				
La mesure sera à mettre en œuvre à partir de l'année 2025.				
Cet entretien pourra être réalisé à l'aide d'une faucheuse portée assurant à la fois la fauche de la végétation haute et l'exportation des produits de fauche.				

En termes de compensation, cette mesure de gestion appropriée vise à améliorer l'état de conservation de l'habitat de l'espèce déplacé (pour 2000 m² environ) pour assurer le maintien et le développement de la population.

In fine seuls 1080 m² d'habitats seront détruit.

D'une part cette destruction surfacique n'est pas de nature à induire un déclin du niveau de population de Peucedan des montagnes, et d'autre part l'amélioration de l'habitat conservé et déplacé par la gestion va apporter l'assurance du maintien de l'espèce dans les meilleures conditions sur la zone.

Modalités de suivi envisageables

Un suivi sera réalisé 1, 2, 3, 5, 7, 10, 15 et 20 ans après le début de l'exploitation pour voir l'évolution du site et de son cortège floristique et faunistique.

Le coût de la mesure est intégré au coût d'exploitation de l'aménagement.

8) Mesures d'accompagnement et de suivi

Comme prévu dans le dossier initial les mesures d'accompagnement et de suivi MA 2 (suivi écologique en phase travaux) et MA 3 (suivi écologique en phase exploitation) sont maintenues.

Un suivi de chantier des mesures d'évitement et de réduction est prévu avec 9 visites au cours du chantier pour s'assurer de la bonne tenue de celles-ci notamment les mesures en faveur du Peucedan des montagnes

Un suivi écologique sera réalisé 1, 3, 5, 7, 10, 15 et 20 ans après le début de l'exploitation pour les mesures de réduction comme de compensation relative aux Peucedan des montagnes. Il consistera en des inventaires botaniques en 3 passages durant la saison biologique pour assurer du maintien de la population de cette plante et de l'effectivité des mesures de réduction et de compensation.

IV - CONCLUSION

Les impacts bruts du projet sur le Peucedan des montagnes qualifiés de modéré ont induit la mise en place de mesure d'évitement et de réduction. L'impact résiduel après application de ces mesures est qualifié de faible. Ainsi, une mesure de compensation est mise en place pour permettre de réduire cet impact résiduel. **In fine, l'application de ces mesures sur le long terme permettent à l'aménagement de ne pas porter atteinte à l'état de conservation de la population locale de Peucedan des montagnes.**

Ces mesures ERC seront suivies lors du chantier et en phase exploitation afin de s'assurer de leur bonne mise en œuvre.

La modification de l'emplacement du site d'accueil des mottes transplantées et de la gestion finale vers le Sud de 300 m environ n'induit pas d'effet significatif négatif sur l'état de conservation du Peucedan des montagnes.

Avec l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation les impacts résiduels sont, après modification, identiques aux impacts initiaux à savoir négligeables.